



PROCES VERBAL  
N° 67/CNCMP/2013

L'an deux mille treize et le mercredi 06 novembre 2013 à 12 heures, le Comité Permanent de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Ahmed Baba Ould Moulaye Zeine, son président.

**Etaient présents:**

- Mohmed Abdellahi Ould Zeine, Membre du CP
- Raifa Mint Kassim, membre du CP
- Abderrahmane Abdoul, contrôle financier

**Etaient absents**

- Brahim Ould Hamed, membre du CP
- Yacoub Ould Haibetly, Membre du CP
- Ciré Amadou, Membre du CP

**COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DES SECTEURS DES INFRASTRUCTURES**

**1°-Examen** de la lettre N°497/CPMP/SI reçue le 28 octobre 2013, demandant l'approbation du rapport d'évaluation des offres techniques pour le contrôle et la surveillance de la route Bangou-Bassiknou (lot 2).

**Décision**

***Ce point est reporté pour approfondissement.***

**2°-Examen** de la lettre N°489/CPMP/SI reçue le 23 octobre 2013, demandant l'approbation du rapport d'évaluation des manifestations d'intérêt relatives au contrôle et surveillance des travaux de construction des routes Kiffa-Boumdeid et Koundel-Maghama.

**Décision**

***Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit rapport d'évaluation des manifestations d'intérêt.***

3°-*Examen* de la lettre N°501/CPMP/SI reçue le 28 octobre 2013, demandant une non objection sur la décision de rendre infructueux l'appel d'offres relatif à la fourniture d'un système d'atterrissage aux instruments ILS.

#### Décision

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection sur la décision de rendre infructueux l'appel d'offres relatif à la fourniture d'un système d'atterrissage aux instruments ILS.*

4°-*Examen* de la lettre N°516/CPMP/SI reçue le 30 octobre 2013, demandant l'approbation des projets de marché relatifs à la construction des bureaux et logements des Hakems lots 4 et 17.

#### Décision

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve lesdits projets de marché passés comme suit :*

- *Lot 4 à GCETZ pour un montant de 281.422.263 Ouguiya TTC et un délai d'exécution de 08 mois,*
- *Lot 17 à STS pour un montant de 197.246.130 Ouguiya TTC et un délai d'exécution de 08 mois.*

5°-*Examen* de la lettre N°511/CPMP/SI reçue le 30 octobre 2013, demandant l'approbation des projets de marché relatifs à la construction des bureaux et logements des Hakems (15 lots).

#### Décision

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve lesdits projets de marché passés comme suit :*

- *Lot 1 à Ets AHMEDOU OULD MOHAMED MAHMOUD pour un montant de 239.420.180 Ouguiya TTC et un délai d'exécution de 08 mois,*
- *Lot 2 au Groupement SBTP/XCTP 273.374.153 Ouguiya TTC et un délai d'exécution de 08 mois ;*
- *Lot 3 à SOBRU pour un montant de 246.788.760 Ouguiya TTC et un délai d'exécution de 08 mois ;*
- *Lot 5 à ELIF pour un montant de 208.508.090 Ouguiya TTC et un délai d'exécution de 08 mois.*
- *Lot 6 à EMC pour u montant de 286.580.182 Ouguiya TTC et un délai d'exécution de 08 mois,*
- *Lot 7 à EMACO TP pour un montant de 271.677.090 Ouguiya TTC et un délai d'exécution de 08 mois,*
- *Lot 9 à Groupe Sahel pour un montant de 120.163.259 Ouguiya TTC et un délai d'exécution de 08 mois,*

- Lot 10 à EL HAMRA pour un montant de 148.295.920 Ouguiya TTC et un délai d'exécution de 08 mois.
- Lot 11 à TTS pour un montant de 172.541.741 Ouguiya TTC et un délai d'exécution de 08 mois,
- Lot 12 à TENDEL pour un montant de 211.349.237 Ouguiya TTC et un délai d'exécution de 08 mois ;
- Lot 13 à DOHA TP pour un montant de 178.047.205 Ouguiya TTC et un délai d'exécution de 08 mois ;
- Lot 14 à EAMM pour un montant 152.179.654 Ouguiya TTC et un délai d'exécution de 08 mois ;
- Lot 15 à STBTP pour un montant de 261.834.870 Ouguiya TTC et un délai d'exécution de 08 mois ;
- Lot 16 à TEWFIGH OULD YENGE pour un montant de 373.197.789 Ouguiya TTC et un délai d'exécution de 08 mois ;
- Lot 18 à EMB pour un montant de 239.299.760 Ouguiya TTC et un délai d'exécution de 08 mois.

Cette décision renvoie à celle du procès verbal n°62/CNCMP du 09 octobre 2013, portant sur l'attribution de 18 lots (construction de logements et bureaux des hakems). Toute autre décision relative à ce dossier est nulle.

6°-*Examen* de la lettre N°510/CPMP/SI reçue le 30 octobre 2013, demandant l'approbation du projet de marché relatif au contrôle et la surveillance des travaux de construction du port de Tanit.

#### Décision

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit projet de marché passé avec le groupement CID/SCET RIM MAURITANIE pour un montant total réparti comme suit :*

- part en Ouguiya 100.503.000 UM TTC
- part en Euro 1.161.108 TTC, et un délai d'exécution de vingt six mois (26).

7°- *Examen* de la lettre N°459/CPMP/SI reçue le 29 octobre 2013, demandant l'approbation du projet d'avenant n°4 au marché des travaux de réhabilitation, du renforcement, d'extension et de balisage de l'aéroport de Sélibabi.

#### Décision

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP autorise la passation dudit avenant sans incidence financière portant sur la prorogation du délai contractuel des travaux jusqu'au 31 Décembre 2013.*

8°-*Examen* Complément d'informations reçu le 28 octobre 2013, demandant l'approbation du rapport d'évaluation des offres techniques et financières à la construction d'un collège à Rosso.

M1

LM

Décision

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit rapport d'évaluation.*

9°/- *Examen* de la lettre N°503/CPMP/SI reçue le 28 octobre 2013, demandant une non objection sur la décision d'annuler l'appel d'offres relatif à la construction de la route Bassiknou-Fassala (lot3).

Décision

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection sur la décision de la CPMP/SI d'annuler l'appel d'offres pour la construction de la route Bassiknou-Fassala (lot 3).*

10°/- *Examen* de la lettre N°495/CPMP/SI reçue le 28 octobre 2013, demandant l'approbation du rapport d'évaluation des offres techniques et financières relatives aux travaux de construction de la route Kiffa-Boumdeid

Décision

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit rapport d'évaluation proposant l'attribution du marché au soumissionnaire SYNOHYDRO pour un montant de 41.281.988,28 USD TTC et u délai d'exécution des travaux de 36 mois..*

**COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DES SECTEURS DE SOUVERAINETE**

11°/-*Examen* de la lettre n°242/CPMP/SsouV reçue le 31 octobre 2013, demandant l'approbation des rapports d'évaluation technique relatifs aux études de routes suivantes :

- Néma-Oualata
- Agouénit-Ould Yéngé
- Adel Bagrou-Biusteila-Djiguenni-Kobbeni

Décision

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve lesdits rapports d'évaluation des offres techniques*

**COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DES SECTEURS DE L'ADMINISTRATION, DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION**

12°/-*Examen* de la lettre n°389/CPMP/SACC reçue le 24 octobre 2013, demandant l'approbation du projet de marché passé par entente directe relatif au remplacement de 15 postes Daletplus pour la Radio Mauritanie sa.

Décision

Ce point est reporté pour complément de dossier suivant :

- **Projet de marché ;**
- **Etude de prix,**
- **Attestation de monopole de l'entreprise proposée.**

**COMMISSION DES MARCHES DES SECTEURS DES SERVICES DE BASE ET INDUSTRIES EXTRACTIVES**

*13°/-Examen* de la lettre N°811/CMSSBIE reçue le 30 septembre 2013, demandant l'approbation du nouveau rapport d'évaluation des offres techniques et financières relatives à la construction de « huit nouveaux systèmes d'AEP dans la Wilaya de Gorgol.

**Décision**

*Ce point est reporté pour approfondissement.*

**LE PRESIDENT**

**AHMED BABA OULD MOULAYE ZINE**



**Les membres du Comité Permanent**

Mohmed Abdellahi Ould Zeine

Raifa Mint Kassim

Abderrahmane Abdoul